



Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Communiqué de **prévention incendie**

Hiver 2018

Déneiger et déglacer

Par mesure de prévention et pour assurer la sécurité du public, la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tient à informer la population que la neige qui s'accumule en bordure des toits à versants peut représenter un danger pour les personnes qui circulent près des bâtiments, sans compter l'affaissement et l'effondrement des toitures. Puisque déneiger et déglacer sont des tâches ardues et risquées, il peut être prudent de faire appel à un professionnel du déneigement. Assurez-vous également de bien déneiger les entrées des bâtiments et les voitures.

Éviter l'accumulation de neige et de glace

Nous recommandons aux propriétaires de :

- retirer la neige accumulée sur leur propriété pour éviter les risques d'effondrement
- prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes qui circulent près du bâtiment
- porter une attention particulière aux charges de neige sur les toitures voûtées ou arrondies, surtout si ces charges ne sont pas réparties uniformément
- confier le déneigement à des entreprises qui ont l'expérience et l'équipement appropriés.



Escaliers, portes, balcons et accès

Après une averse de neige, **déblayez et déglacez soigneusement vos escaliers, portes et balcons, surtout s'ils servent d'issues de secours. Il est également essentiel de déneiger les voies d'évacuation jusqu'à la rue.** Cette précaution sera très utile si vous devez quitter votre maison d'urgence.

Si vous utilisez des appareils alimentés au gaz (électroménagers, foyer, etc.), assurez-vous de toujours garder l'accès au réservoir libre de neige ou de glace.

Abri d'auto

Déneigez toujours votre abri d'auto temporaire pour éviter qu'il ne s'effondre sous le poids de la neige. Toutefois, ne déblayez pas la toiture à partir de l'intérieur de votre abri. En cas d'affaissement, vous seriez écrasé par la structure.

Issues de secours

Toutes les portes de sortie du bâtiment et les voies d'évacuation jusqu'à la rue doivent être déneigées et utilisables de manière sécuritaire.

Déneiger soi-même ou faire appel à des spécialistes

Si vous déneigez votre toiture vous-même, il est recommandé d'utiliser une pelle à toiture munie d'un manche télescopique pour la déneiger à partir du sol.

Cependant, sachez que le déneigement d'une toiture est une opération risquée autant pour les personnes qui sont sur le toit que pour celles qui circulent aux alentours. Outre les risques de chute, il faut aussi considérer la proximité d'installations électriques.

Autant de raisons pour faire appel à des spécialistes :

- Ils utilisent les **techniques appropriées** pour déneiger la toiture sans endommager sa membrane d'étanchéité; il est d'ailleurs recommandé de laisser une mince couche de neige sur la toiture afin de maintenir cette membrane en bon état.
- Ils possèdent les **équipements pour travailler** de façon sécuritaire, sans se blesser et sans blesser les autres.
- Ils peuvent établir des **périmètres de sécurité** autour des bâtiments.

Il n'est pas obligatoire de détenir une licence de la RBQ pour déneiger des toitures. Néanmoins, assurez-vous que l'entreprise possède l'expérience et les équipements pour travailler dans les règles de l'art.



Conclure des contrats de déneigement pour la sécurité de tous

En début de saison hivernale, les propriétaires avisés concluent des contrats de déneigement de toiture comme ils le font pour leur stationnement.

Lors d'une opération de déneigement, il importe d'éviter les accidents graves. Les employeurs, les propriétaires et les gestionnaires d'édifices ainsi que les travailleurs eux-mêmes ont la responsabilité de s'assurer que les méthodes de travail respectent les règles de sécurité.

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) publie sur son site les mesures de sécurité à prendre pour déneiger une toiture.

Vérifier la solidité de votre toiture

De manière générale, les toits sont construits pour supporter les charges de neige des hivers québécois, mais quand les accumulations sont exceptionnelles, montrez-vous vigilant.

Consultez un ingénieur spécialisé en structure pour vérifier si la toiture subit un stress structurel causé par la surcharge de neige. C'est d'autant plus important si vous avez effectué des modifications majeures au bâtiment.

Des signes à surveiller :

- fissures sur les murs intérieurs
- portes intérieures qui se coincent ou se frottent
- craquements inhabituels qui se font entendre
- plafond qui se déforme.

Si ces signes sont nombreux, vous devrez évacuer le bâtiment et prendre les mesures nécessaires pour enlever la neige, peu importe la quantité accumulée sur la toiture.

Source: Régie du bâtiment du Québec



Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Un message de :

Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Division prévention

737 de la Pisciculture, C.P. 437

St-Faustin-Lac-Carré, QC J0T 2G0

Tél : 819-717-4320 poste 2004

Courriel : info@rinol.quebec

